

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac

Séance ordinaire du 1er juin 2022

Séance ordinaire du conseil municipal, tenue au Centre communautaire situé au 128, rue des Rigolets à Vaudreuil-sur-le-Lac, ce premier jour du mois de juin 2022, dès 19 h 30, et à laquelle sont présent(e)s : Mesdames les conseillères Mei-Lin Yee, Liliane Besner et Martine André ainsi que Messieurs les conseillers David Yee et Jacques Ostiguy tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Mario Tremblay.

Le conseiller Gilles Massey est absent.

Madame Anne-Marie Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim et Me Julie Paradis, directrice générale adjointe et responsable du greffe par intérim, sont également présentes. Me Paradis agit en tant que secrétaire de cette séance.

Le maire, Mario Tremblay, déclare la séance ouverte à 19 h 32.

2022-06-081

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La secrétaire dépose l'ordre du jour.

Le maire, Mario Tremblay, procède à la lecture de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 1^{er} juin 2022.

Il est proposé par la conseillère Martine André,
appuyé par le conseiller David Yee
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2022 tel que rédigé, soit :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. SUIVI(S) DE LA DERNIÈRE SÉANCE DU CONSEIL

3.1 Aucun sujet n'est actuellement inscrit à l'ordre du jour pour la section 3.

4. PAROLE AU MAIRE

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

6. GREFFE

6.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2022

6.2 Dépôt de la correspondance

7. RESSOURCES HUMAINES

7.1 Embauche – Moniteurs - Camp de jour 2022

8. FINANCES

8.1 Approbation des listes des déboursés et des transferts budgétaires – Mai 2022

9. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

9.1 Aucun sujet n'est actuellement inscrit à l'ordre du jour pour la section 9.

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac

10. SERVICES URBAINS

- 10.1 Ordre de changement – Efel Experts-Conseils – Mise à jour du plan d'intervention de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac
- 10.2 Octroi de contrat et autorisation de paiement– Hydra-Spec Inc.- Restauration du réseau d'aqueduc et des bornes d'incendie
- 10.3 Abrogation résolution 2022-04-052 – Gestion municipale de la compétence de la collecte et du transport des matières organiques

11. URBANISME ET AMÉNAGEMENT

- 11.1 Désignation - Chef service travaux publics et urbanisme
- 11.2 Désignation et consentement – Règlement 2022-96 – Inspecteur métropolitain local et acceptation de la délégation des responsabilités d'inspecteurs métropolitains

12. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 12.1 Ordre de changement #3 – Éditions Vaudreuil – Livre 100^e anniversaire
- 12.2 Approbation – Grille de tarification pour la vente du livre du 100^e anniversaire

13. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

- 13.1 Aucun sujet n'est actuellement inscrit à l'ordre du jour pour la section 13.

14. AFFAIRES DIVERSES

- 14.1 Aucun sujet n'est actuellement inscrit à l'ordre du jour pour la section 14.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

16. PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SUIVI(S) DE LA DERNIÈRE SÉANCE DU CONSEIL

PAROLE AU MAIRE

Monsieur le Maire procède à l'allocution du mot du maire :

Nous avons des situations que nous ne pouvons pas anticiper, telle que le 27 mai dernier, lorsqu'une opération de réparation d'une fuite d'eau sur la borne-fontaine à l'intersection des rues de la Croix et Bellevue a occasionné des travaux et une coupure d'eau inattendue. Initialement, cette intervention étant sans envergure et nécessitait aucune coupure d'eau.

Malheureusement lors des travaux, il a été constaté, à la grande surprise de l'équipe municipale et des fournisseurs, que plusieurs pièces d'équipement comportaient des fuites ou des bris qui ont forcé d'isoler le secteur concerné. Même cette opération de routine s'est avérée impossible à effectuer alors que des vannes d'aqueduc d'importances furent inaccessibles en raison de leur condition et a forcé à une coupure d'eau généralisée. Rapidement, l'équipe a pris des précautions pour aviser tous les citoyens et faire son possible pour rétablir l'alimentation en eau le plus rapidement possible. Néanmoins, malgré nos efforts, l'avis d'ébullition n'a pu être évité.

Suite au rapport d'Hydra-Spec, entrepreneur spécialisé en aqueduc, plusieurs interventions sont à faire sur le réseau tant au niveau des bornes que sur les vannes d'aqueduc. Effectuer des travaux à courte échéance est donc primordial pour assurer un service de qualité en eau et avec le moins d'inconvénients possible. La Municipalité prendra les actions très prochainement à ce sujet.

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac

Au cours des prochains jours, si ce n'est pas déjà fait, les travaux de pavage prendront place et le marquage des lignes sera réalisé, si la météo ne nous fait pas faux bond, bien entendu.

La préparation de la saison estivale va bon train, malgré l'été qui se pointe un peu trop tardivement à mon goût. Nous avons 71 enfants inscrits au camp de jour. Ce qui représente le double de personnes par rapport à l'année dernière! Les inscriptions sont maintenant complètes pour cet été. Toutefois, les inscriptions sont toujours ouvertes pour les cours de tennis pour nos jeunes, et ce, jusqu'au 20 juin.

Le mardi 14 juin, nous aurons une collecte de sang organisée avec Héma-Québec où nous avons un objectif de 50 donateurs.

Le samedi 18 juin, sera la Journée nationale du jardin! Soyez-y dès 9 h au parc J.E.A Bernardin pour assister à la plantation d'un nouvel arbre dans notre parc. Venez donner ou échanger des vivaces avec vos concitoyens.

Par la suite, notre programmation de l'été démarrera avec notre premier spectacle qui se déroulera le jeudi 30 juin, à 19 h 30, au parc J.E.A. Bernardin avec le groupe Preville Big Band. Amenez vos enfants! Ils auront la chance de découvrir un big band à l'œuvre. Ils n'ont certainement pas eu la chance de voir cela sur TikTok ...passez le mot!

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

- Mention du succès pour le nettoyage des berges de la municipalité. Est-ce possible d'inviter tous ceux qui utilisent ces berges à participer l'année prochaine?
- Allez-vous poser un bollard cette année sur la rue des Prés?
- Est-ce possible de comprendre pourquoi le délai pour l'avis d'ébullition est aussi long?
- Quand est-ce que vous pensez réparer la fuite de la borne-fontaine sur la rue des Rigolets?
- Est-ce que les réparations peuvent être traitées avec urgence?
- Quel est le coût mensuel pour les employés qui sont à la direction générale?
- Est-ce que la politique de location de la salle communautaire a été modifiée par le conseil? Qui a loué la salle le 14 mai dernier? Qui a loué cette salle et qui a autorisé ladite location?
- Est-ce que le conseil actuel compte préserver la quiétude qui régnait à Vaudreuil-sur-le-Lac?
- Lors des travaux qu'il y a eu le 27 mai dernier, est-ce que l'inspecteur municipal s'assure que les normes de sécurité sont respectées lors des interventions?
- Est-ce possible de connaître le prix du livre du 100^e anniversaire de Vaudreuil-sur-le-Lac?

GREFFE

2022-06-082

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2022

Conformément à l'article 201 du *Code municipal*, le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2022 est déposé lors de la présente séance;

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Vaudreuil-sur-le-Lac**

Il est proposé par le conseiller David Yee,
appuyé par la conseillère Martine André
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

DATE	EXPÉDITEUR	OBJET	SIGNATAIRE
4 mai 2022	Développement économique Canada pour les régions du Québec	Refus subvention – Fonds canadien de revitalisation des communautés	Marouane Abidar, Directeur Initiatives interrégionales

RESSOURCES HUMAINES

2022-06-083

EMBAUCHE – MONITEURS – CAMP DE JOUR 2022

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures effectué pour les postes de moniteurs et d'accompagnateurs au camp de jour à l'été 2022 qui se déroulera du 27 juin au 19 août;

CONSIDÉRANT la recommandation de procéder à l'embauche des candidats selon les postes et les échelons suivants :

Malaïka Saintelus	Moniteur	Échelon 1
Ekamjot Kaur	Moniteur	Échelon 1
Jasjot Kaur	Moniteur	Échelon 1
Wicamay Philomena Marie Del Velga	Moniteur	Échelon 1

Il est proposé par la conseillère Mei-Lin Yee,
appuyé par le conseiller David Yee
ET RÉSOLU

D'EMBAUCHER les candidats indiqués susmentionnés pour le camp de jour pour l'été 2022 et de fixer leur date d'entrée en fonction au 1^{er} juin 2022 pour des fins de formation;

DE FIXER les salaires selon l'échelle salariale des employés du camp de jour adopté dans la résolution 2022-05-068.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

FINANCES

2022-06-084

APPROBATION DES LISTES DES DÉBOURSÉS ET DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES – MAI 2022

CONSIDÉRANT la liste des comptes payés et à payer et la liste des transferts budgétaires du mois de mai 2022 déposées lors de la présente séance;

Il est proposé par la conseillère Martine André,
appuyé par le conseiller David Yee
ET RÉSOLU

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac

D'APPROUVER la liste des comptes payés et à payer et la liste des transferts budgétaires du mois de mai 2022;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à effectuer les paiements des comptes inscrits à la liste totalisant un montant de 148 743,64 \$ soit :

Chèques émis par la municipalité	121 719,94 \$
Paievements électroniques par Accès D'Affaires de Desjardins	14 695,71 \$
Salaires nets	12 327,99 \$
TOTAL	148 743,64 \$

Madame Liliane Besner demande le vote :
Pour : D. Yee, M-L. Yee, M. André et J. Ostiguy
Contre : L. Besner
Monsieur s'abstient de voter.

Madame Liliane Besner mentionne être contre étant donné qu'elle n'a pas reçu de réponse suite à ses questions du 5 avril dernier relativement à un contrat qui fait partie de la liste des comptes à payer.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Anne-Marie Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Anne-Marie Duval
Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

SERVICES URBAINS

2022-06-085

ORDRE DE CHANGEMENT – EFEL EXPERTS-CONSEILS – PLAN D'INTERVENTION

CONSIDÉRANT la résolution 2022-04-049 octroyant un mandat à la firme Efel Experts-Conseils pour accompagner la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac dans la mise à jour de son plan d'intervention municipal;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse du système d'égout pluvial n'avait pas été intégré dans l'offre de services;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à cette analyse pour le plan d'intervention qui servira à la TECQ 2019-2023;

Il est proposé par la conseillère Mei-Lin Yee,
appuyé par le conseiller Jacques Ostiguy
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER l'ordre de changement 1;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, Anne-Marie Duval, à payer à la firme Efel Experts-Conseils un montant supplémentaire maximal de 4 863,44 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire 23-020-00-411 et payé à même l'aide financière reçue pour la TECQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

***Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Vaudreuil-sur-le-Lac***

2022-06-086

OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT – HYDRA-SPEC INC. – RESTAURATION DU RÉSEAU D'AQUEDUC ET DES BORNES INCENDIES

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Hydra-Spec Inc. a été mandatée pour inspecter les bornes incendie de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac et procéder au rinçage unidirectionnel du réseau;

CONSIDÉRANT QUE suite à ces travaux plusieurs anomalies de notre réseau d'aqueduc ont été décelées;

CONSIDÉRANT la nécessité de faire restaurer les bornes incendie sur le territoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT la nécessité de faire restaurer les vannes d'isolement des bornes incendie sur le territoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT la nécessité de faire mettre à jour notre réseau des bornes d'incendie aux normes requises;

CONSIDÉRANT l'expertise dans le domaine de l'entreprise Hydra-Spec Inc.;

Il est proposé par la conseillère Mei-Lin Yee,
Appuyé par le conseiller David Yee
ET RÉSOLU

D'OCTOYER le contrat à l'entreprise Hydra-Spec Inc. pour restaurer le réseau des bornes d'incendie de la Municipalité;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, Anne-Marie Duval, à payer à l'entreprise Hydra-Spec Inc. un montant maximal de 24 755,59 \$ incluant les taxes à même le budget d'opération.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

Monsieur le maire demande le vote :
Pour : D. Yee, M-L. Yee et J. Ostiguy
Contre : L. Besner et M. André
Monsieur s'abstient de voter.

La conseillère Martine André indique voter contre, car les 2 soumissions reçues pour des demandes de prix ne reflétaient pas la même information, et elles ne sont pas comparables.

2022-06-087

ABROGATION RÉSOLUTION 2022-04-052 – GESTION MUNICIPALE DE LA COMPÉTENCE DE LA COLLECTE ET DU TRANSPORT DES MATIÈRES ORGANIQUES

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 678.0.2.1 du *Code municipal du Québec*, la MRC de Vaudreuil-Soulanges a déclaré par règlement le 5 février 2007 sa compétence au niveau de la gestion des matières résiduelles (autre que domestiques) à l'égard des municipalités locales du territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT les résolutions 14-10-12-10, 16-09-21-11, 14-10-08-21, 14-10-08-20 et autres, de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, lesquelles traitent des dates et des modalités de collecte, de même que de délégation de compétence pour la collecte et le transport de résidus organiques;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2018, la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac assure la gestion des résidus organiques sur son territoire;

CONSIDÉRANT la résolution 2022-04-052 adopté en avril dernier;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac ne désire plus

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac

conserver la gestion de la compétence de la collecte et du transport des matières organiques sur son territoire;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac de faire partie d'une compétence collective chapeauter par la MRC;

Il est proposé par la conseillère Martine André,
appuyé par le conseiller Jacques Ostiguy
ET RÉSOLU

D'ABROGER la résolution 2022-04-052;

DE CONFIRMER à la MRC que nous ne souhaitons pas prendre charge de la gestion de la compétence de la collecte et du transport des matières organiques sur le territoire de Vaudreuil-sur-le-Lac;

DE CONFIRMER à la MRC que nous reléguons cette compétence à la MRC;

DE TRANSMETTRE ladite résolution à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

URBANISME ET AMÉNAGEMENT

2022-06-088

DÉSIGNATION – CHEF DE SECTION TRAVAUX PUBLICS ET URBANISME

CONSIDÉRANT que les tâches du Chef service travaux publics et urbanisme sont de voir à l'application de l'ensemble de la réglementation municipale relative à l'urbanisme sur le territoire de Vaudreuil-sur-le-Lac;

CONSIDÉRANT QUE dans ses fonctions, le Chef de section - travaux publics et urbanisme est appelé à agir à titre d'inspecteur en bâtiment;
CONSIDÉRANT QU'il est aussi responsable d'émettre des permis et des certificats en conformité avec la réglementation municipale applicable;

Il est proposé par le conseiller David Yee,
appuyé par la conseillère Liliane Besner
ET RÉSOLU

DE DÉSIGNER Monsieur Abdoul Baa comme officier responsable de l'application des règlements d'urbanisme;

DE CONFIRMER que Monsieur Abdoul Baa est autorisé depuis son entrée en fonction le 3 mai 2021 :

- à appliquer l'ensemble de la réglementation municipale en matière d'urbanisme selon les pouvoirs conférés par les règlements, afin de délivrer, pour et au nom de la municipalité, un constat pour toute infraction à l'une des dispositions d'un règlement, d'une résolution ou d'une ordonnance du conseil municipal;
- à entreprendre des poursuites pénales contre tout contrevenant à toute disposition des règlements pertinents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-06-089

DÉSIGNATION ET CONSENTEMENT– RÈGLEMENT 2022-96 – INSPECTEUR MÉTROPOLITAIN LOCAL ET ACCEPTATION DE LA DÉLÉGATION DES RESPONSABILITÉS D'INSPECTEURS MÉTROPOLITAINS

CONSIDÉRANT le Règlement de contrôle intérimaire 2022-96 concernant les milieux naturels, adopté par la Communauté métropolitaine de Montréal le 28 avril 2022;

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac

CONSIDÉRANT l'article 5.2 de ce règlement par lequel le fonctionnaire ou l'officier municipal qui est responsable de la délivrance des permis et certificats au sens des articles 119 et 236 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q., c. A-19.1), est le fonctionnaire désigné par le conseil de la Communauté pour agir à titre d'inspecteur métropolitain local chargé de l'application du Règlement de contrôle intérimaire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit consentir à telle désignation en vertu du deuxième alinéa de l'article 63 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, précitée;

CONSIDÉRANT l'article 5.2 du Règlement de contrôle intérimaire, par lequel le conseil de la Communauté peut déléguer, par municipalité, les pouvoirs et devoirs généraux des inspecteurs métropolitains en chef et adjointe prévus aux articles 5.4 et 5.5 de ce même règlement aux inspecteurs métropolitains locaux;

Il est proposé par le conseiller Jacques Ostiguy,
appuyé par la conseillère Liliane Besner
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac consente à ce que ses fonctionnaires ou officiers responsables de la délivrance des permis agissent à titre d'inspecteur métropolitain local, tel que prévu par l'article 5.3 du Règlement de contrôle intérimaire de la Communauté et exercent les pouvoirs et devoirs énumérés à l'article 5.7 de ce même règlement;

QUE la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac consente à ce que ses fonctionnaires ou officiers responsables de la délivrance des permis se voient déléguer les pouvoirs et devoirs de l'inspecteur métropolitain en chef et l'inspecteur métropolitain adjointe, tel que prévu aux articles 5.4 et 5.5 du Règlement de contrôle intérimaire de la Communauté;

QUE la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac informe la Communauté métropolitaine de Montréal que la personne suivante agit à titre d'inspecteur métropolitain local sur son territoire :

- Monsieur Abdoul Baa ou tout responsable à l'urbanisme désigné comme tel par le conseil municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

2022-06-090

ORDRE DE CHANGEMENT ET AUTORISATION DE PAIEMENT -ÉDITION VAUDREUIL – IMPRESSION DU LIVRE DU 100^E ANNIVERSAIRE

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du 100^e anniversaire de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac, un comité travaille sur la création du livre du 100^e anniversaire;

CONSIDÉRANT les résolutions 2021-10-173 et 2022-04-057 octroyant un contrat à l'entreprise Éditions Vaudreuil;

CONSIDÉRANT QUE ce livre doit être imprimé avec plus de pages que prévu initialement;

CONSIDÉRANT les deux propositions de reliures reçues;

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'entreprise Éditions Vaudreuil;

Il est proposé par le conseiller David Yee,
appuyé par la conseillère Mei-Lin Yee
ET RÉSOLU

D'APPROUVER l'ordre de changement numéro 3;

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, Anne-Marie Duval, à payer à la firme Éditions Vaudreuil un montant supplémentaire maximal de 3 299,91 \$, taxes incluses, à même le budget d'opération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-06-091

APPROBATION – GRILLE TARIFAIRE POUR LA VENTE DU LIVRE DU 100^E ANNIVERSAIRE

CONSIDÉRANT le 100^e anniversaire de la Municipalité célébré en 2021;

CONSIDÉRANT l'ouvrage réalisé pour souligner cet anniversaire important de la Municipalité;

CONSIDÉRANT l'intérêt de distribuer cet ouvrage dans la communauté;

CONSIDÉRANT l'importance de statuer sur un prix de vente pour le livre;

Il est proposé par la conseillère Mei-Lin Yee,
appuyé par la conseillère Martine André
ET RÉSOLU

D'APPROUVER la grille tarifaire suivante pour la vente du livre du 100^e anniversaire :

Résident	20 \$ / unité
Non-Résident	40 \$ / unité

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

AFFAIRES DIVERSES

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

- Est-ce possible d'organiser un concours pour faire tirer des livres parmi les citoyens de la municipalité?
- Est-ce que le conseil municipal a modifié le règlement relatif aux nuisances car il y a un lâcher-prise dans la municipalité?
- Pour l'achat du livre, est-ce qu'il y aura une limite pour l'achat de celui-ci?
- Quand la rue des Érables sera réparée?
- Pour quelles raisons l'asphalte froide n'a pas été mise pendant l'hiver pour réparer les trous sur les rues.
- Pourquoi ce n'est pas obligatoire d'avoir deux prix pour un contrat de 25 000 \$?
- Pourquoi le règlement relatif aux nuisances n'est pas à jour et similaire à celui de la MRC?
- Est-ce que l'urbanisme Chef de section - travaux publics peut appliquer le règlement relatif aux nuisances?
- Est-ce que le devis était écrit pour l'entreprise Hydra-Spec?
- Qu'est-ce que le contrat comprend pour l'entreprise Hydra-Spec?
- Comment se fait-il que les listes des transferts et déboursés ne sont pas en ligne sur le site internet?

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

- La conseillère Liliane Besner mentionne que le maire s'est engagé en séance publique de à tenir une consultation publique sur les berges et elle aimerait connaître la date et le lieu de cette consultation pour que les citoyens puissent bien s'y préparer.

Elle se questionne également si l'entrepreneur mandaté pour les réparations du 27 mai dernier détenait ses licences et avait les qualifications pour travailler sur des infrastructures municipales telles un réseau d'aqueduc.

Elle termine en demandant si l'administration peut demander aux entrepreneurs invités à effectuer des travaux de confirmer par courriel leur indisponibilité, si tel est le cas.

- La conseillère Martine André effectue un suivi quant à la résolution pour l'acquisition du parc lumineux à Hydro-Québec, qui est préalable pour entamer une résolution adoptée pour la transformation du réseau au DEL, avant la fin de 2022.

La conseillère Martine André confirme qu'il y a qu'un seul article concernant le nombre d'heures maximales par semaine qu'un fournisseur peut louer la salle, qui a été modifié dans la Politique de location de la salle.

Elle se demande également si au niveau de la TECQ, si l'administration a des nouvelles de la firme CGDU relativement à la transmission des documents? Elle espère que la rue des Érables fasse partie des priorités et demande si certains travaux seront effectués d'ici la fin du mois de décembre.

Madame André demande également s'il est possible de connaître la date de présentation des états financiers.

- Le conseiller Jacques Ostiguy demande à être informé si nous avons des nouvelles d'Hydro-Québec pour l'acquisition du réseau et le passage au DEL avec la FQM.

2022-06-092

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

À 20 h 56 l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par la conseillère Mei-Lin Yee,
appuyé par la conseillère Martine André
ET RÉSOLU

DE LEVER la présente séance ordinaire du 1er juin 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

La directrice générale et
secrétaire-trésorière par intérim

Le maire

Anne-Marie Duval

Mario Tremblay

Je, Mario Tremblay, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au

***Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Vaudreuil-sur-le-Lac***

sens de l'article 142(2) du *Code
municipal*